

LES SIB « À LA FRANÇAISE »

Pour analyser le dispositif promu par le gouvernement, le CAC s'est penché sur les documents disponibles, à savoir le texte même de l'appel à projets et les premiers exemples d'actions susceptibles d'être financées par des Contrats à impact social, présentés par l'Institut de l'entreprise et/ou le Mouves¹

Voici la présentation officielle du premier appel à projets pour les Contrats à impact social :

« Les Contrats à impact social permettent d'assurer le financement d'un programme social innovant par un investisseur privé, qui recevra une prime en cas de succès, éventuellement de la puissance publique. C'est une façon d'expérimenter de nouvelles solutions dans des domaines où les besoins sociaux ne sont pas toujours bien couverts. »

Le CAC souhaite porter au débat public deux aspects dangereux de ces « SIB à la française » :

- Une première critique, déjà bien identifiée, concerne le coût à terme de ce type d'action, supporté par la collectivité, puisque le montage financier revient à multiplier par deux (en évaluation basse) le coût réel de l'action, dès lors qu'il faudra rémunérer les intermédiaires financiers, les évaluateurs et les investisseurs.



SAMUEL BOURBEAU

- L'autre, encore insuffisamment mise en avant, concerne le bénéfice social des actions entreprises dans le cadre des Contrats à impact social.

(1) Le Mouvement des entrepreneurs sociaux, créé en 2010, défend « l'efficacité économique au service de l'intérêt général ». Lire aussi encadré en page 10.

LES MOTS POUR LE DIRE

Le « contexte » et les « objectifs » du texte de l'appel à projets publié par le gouvernement décortiqués par le CAC et Avenir Educs

■ LE VOCABULAIRE ■■■■■■

Social. Le mot social n'est jamais employé comme substantif mais exclusivement comme qualificatif, ce qui permet de ne jamais avoir à le définir. En dehors de la formule « *Social Impact Bonds* », il est associé 6 fois au mot « *risque* » (« *risques sociaux* » qu'il s'agit de « *prévenir de façon innovante* », dès la première ligne, ou de « *réduire* »), ainsi que, plus loin, aux mots « *défi* », « *utilité* », « *besoins* », « *efficacité* » et « *problématique* ». Cet usage montre l'importance majeure de la compréhension du social comme un « *risque à conjurer* » (et non comme un droit ou une obligation de solidarité) et l'usage tous azimuts et banalisé du social pour qualifier diverses catégories principalement stratégiques.

Du social, en substance, on ne saura rien : ni de son histoire, ni de ses définitions juridiques et institutionnelles, ni des droits-créances (droits opposables devant la justice), ni de ses usagers bénéficiaires. L'approche est essentiellement externe, balistique, colonisatrice, en quête de nouveaux horizons de développement (social !), sur le modèle du développement économique, entre start-up et intervention musclée (Christophe Itier, directeur

général de la Sauvegarde du Nord, ne parle-t-il pas, par ailleurs, de « *commando de travailleurs sociaux* » ?).

Innovation. Les mots « *innovation* » et « *innovant* » sont utilisés 5 fois (« *prévention innovante* », « *programme innovant* » (2 fois), « *dépenses d'innovation* », « *porteurs d'innovation* »)

Risque. Autre mot utilisé à maintes reprises. Outre le « *risque social* », on évoque le

« *risque* » pour les investisseurs (ou « *porté par les investisseurs* ») un risque qu'il s'agit de « *rembourser* », de « *rémunérer* », ou de « *récompenser* ».

Objectif. Le mot « *objectif* » apparaît plusieurs fois dans les formules « *objectifs de réussite* » ou « *atteinte des objectifs* ».

Résultat. Idem pour le mot « *résultat* » dans les formules « *paiement au résultat* » et surtout « *payeur aux résultats* » (6 fois).

Evaluation. La référence est également fréquente à l'« *évaluation* » (3 fois), et surtout à l'« *expert évaluateur* » (4 fois), lequel n'est pas un acteur indépendant, puisqu'il est proposé par le candidat au SIB avant d'être validé par le « *payeur aux résultats* », ce qui présente un risque de conflit d'intérêts majeur.

Label. Le mot « *labellisation* » semble ne désigner que ce qui reste des prérogatives po-

**L'approche est
essentiellement externe,
balistique, colonisatrice,
en quête de nouveaux
horizons de
développement
(social !), sur le modèle
du développement
économique,
entre start-up et
intervention musclée**

litiques de l'État, en amont de ces opérations financières pour lesquelles il n'est pas nécessairement le seul « *payeur aux résultats* ».

Opérateur. Le mot « *opérateur* » est validé seul, mais aussi complété par « *consortium d'opérateurs* », en lieu et place des associations ou des employeurs, voire des professions. Ce qui marque une forte rupture d'identification et de qualification des acteurs du champ social et une prise de pouvoir par lesdits opérateurs.

Economie sociale et solidaire. La mention de l'ESS est brève, presque incidente, par référence au seul article de la loi qui s'y réfère.

■ LE STYLE ■■■■■■■■■■■■

En première lecture, le ton est administratif, mal écrit et plat. En réalité, il est plus complexe.

Il procède notamment par répétition des mêmes mots et par multiplication des agencements entre mots importants, induisant de ce fait des glissements de sens volontaires mais aussi un fort brouillage du message, pour qui voudrait analyser plus attentivement ce texte.

En outre, le texte utilise un mode de légitimation simple et plutôt efficace en mettant en miroir les (mauvais) risques sociaux et les (bons) risques à prendre par les investisseurs.

Plus loin, la « *réduction des risques sociaux* » est soudainement qualifiée d'« *objectifs de réussite* », ce qui revient à imposer brutalement au lecteur un changement de registre, en passant dans la même phrase, sans transition, du registre des objectifs sociaux aux objectifs de performance économique.

Les arguments

On notera la complémentarité stratégique de l'argumentation en faveur des CIS (en s'efforçant malgré tout de flatter encore la fibre sociale et de situer le rôle de l'État) et de la réponse à l'analyse du CAC : il faut s'attaquer aux « *détricteurs* », en utilisant les ficelles les plus classiques. Par ordre d'entrée en scène :

- Un constat présenté comme « *de bon sens* » à propos de la situation économique et sociale du pays ;
- L'autolégitimation des opérateurs/acteurs de façon binaire (coureurs et non chronomètres, acteurs et non commentateurs, expérimentation contre immobilisme, etc.).
- La dénonciation de la naïveté et de l'imposture intellectuelle des détracteurs (as-sénée sans explication) ;

- L'appropriation et l'exploitation de manière répétitive et éhontée des situations sociales les plus dégradées en tant qu'arguments non discutables pour appuyer leur propos ;
- La dogmatique de l'innovation sociale (sans définition, ni référence) ;
- Une apparente modération pour essayer de casser le lien avec les SIB anglo-saxons en abordant la question de la complémentarité avec les moyens publics. Avant de préciser qu'il s'agit non seulement de sécuriser les actions des opérateurs et de changer d'échelle mais plus encore d'inventer une sorte de troisième voie « *entre le tout État et le tout marché* », ce qui, s'agissant de la gouvernance des questions sociales, révèle clairement une perspective plus politique que simplement économique.

■ LES ÉLÉMENTS DE LANGAGE ■

« **Actions innovantes de protection** » : la formule ne dit rien de ce que peut-être une action de protection... mais laisse croire qu'il s'agit d'inventer, puisqu'on parle d'innovation.

Plus loin, on déclare ne pas vouloir « **mettre en péril les organismes d'intérêt général, publics ou privés, qui ont déjà démontré leur efficacité dans le domaine de la prévention** » (étonnante langue de bois qui ne désigne ni n'engage personne).

« **Accroître le nombre des parties prenantes à la résolution des enjeux sociétaux** », autre formulation en pur novlangue qui permet d'avoir à éviter de justifier l'entrée sur scène de nouveaux acteurs, tout en masquant le relatif désengagement de l'État et en euphémisant l'arrivée des investisseurs privés.

« **Conformément à la réorientation de la finance souhaitée par le président de la République** » On ne peut faire plus opportuniste ! (Pour ceux qui auraient oublié, que, désormais, les banquiers sont officiellement nos amis.)

« **Dispositif de financement triple gagnant** ». On connaissait déjà les dispositifs gagnant-gagnant où, le plus souvent, ce sont les mêmes qui gagnent sur deux tableaux (cf. les fondations d'entreprise, gagnantes en termes d'image et en termes de dérobade à l'impôt). Ici, la formule fait mouche en créant un lien artificiel entre efficacité, récompense du risque et expérimentation – évidemment sans aucune argumentation.

« **Aucun champ de l'action publique n'est exclu de l'appel à projets. Toutefois, les projets doivent être porteurs d'innovation et de prévention des risques sociaux.** » La contradiction ne semble gêner personne.

La formule : « **sollicitation des acteurs de la prévention, des chercheurs, des experts en finance, des avocats, des collectivités publiques, pour faire émerger des projets** »

relève, quant à elle, d'un mélange des genres des plus surprenants, qui fait exploser le monde du social et valide quelques nouveaux entrants inédits.

La cerise sur le gâteau : l'édito d'Emmanuel Macron

Le site Internet du ministère des Finances est désormais doté d'une section CIS. On y trouve, en dehors de l'appel à projets et une sélection de documents à la gloire de l'investissement social, un éditorial du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. **Morceaux choisis.**

« Nous savons qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que l'unique moyen de lutter contre les inégalités de destin, c'est d'intervenir en amont, avant qu'elles ne surgissent. »

Une bonne tranche de sagesse populaire (proverbe), une affirmation définitive (la solution est « *unique* »), le tout accommodé à la sauce néolibérale... désormais, seul le « *destin* » est responsable des inégalités. La recette est classique.

Plus osée, quelques lignes plus loin, cette démonstration : « *L'économie et le social sont indissociables. Ils doivent avancer ensemble : ce qui est le plus efficace économiquement est presque toujours ce qui est le plus juste socialement.* »

Ici aussi, on part d'une allégation indiscutable (impossible de dissocier, en effet, l'économie capitaliste des désastres sociaux qu'elle produit quotidiennement), pour arriver à une loi « *presque* » juste, celle de la « *main invisible du marché* ». Question novlangue, le ministre est un chef !